L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 16 JUILLET 1892. 65me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : 73 rue de Chartres

Dufour & Dumont,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 16 JUILLET 1892.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes d'emplois et Locations, etc. qui ne coûtent ou petit réduit de 10 cts la ligne, voir la 8e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs.

PAR D. DANZIGER.—Grande vente de propriété foncière dans les Deuxième et Troisième Districts, magasins et maisons de résidence de valeur et rémunérateurs; succession de Jean F. Schweitzer.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Joli cottage double, de bon rapport Nos 36 et 36 1/2 et 38 et 38 1/2 avenue Washington, près de la rue St Thomas.

PAR JAS. P. GUIMAULT. — Le cottage No 532 rue St-Claude.

PAR L'A SHÉRIF.—Deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Second District.

Bourse St-Charles.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Propriété de choix dans le Six ème District, coin des rues Magazine et Austerlitz; bâtisse à deux étages occupée comme magasin d'épiceries et résidence. Propriété de valeur dans la paroisse Jefferson, sur le Chemin de la Métairie, environ six milles de la Nouvelle-Orléans.

Le conseil supérieur du travail, en France.

LES HABITATIONS OUVRIÈRES.

Le conseil supérieur du travail a tenu, le 29 juin, sa seconde assemblée générale, sous la présidence de M. Jules Roche, ministre du commerce, assisté de MM. Jules Simon, Challemel-Lacour, Léon Say et Mesureur.

C'est le rapport de M. Siegfried sur la question des habitations ouvrières, qui a fait l'objet de la discussion. Tout en reconnaissant les excellentes intentions du rapporteur, M. Lamendin, député socialiste du Pas de Calais, a vivement combattu ses conclusions : "J'ai été auprès—a-t-il dit—dans le Pas-de-Calais, faire mon enquête sur les lieux, et je suis convaincu que le meilleur moyen d'aliéner la liberté des ouvriers, c'est de les obliger à rester dans les cités ouvrières que les grands industriels élèvent autour des mines—dans des cités où l'on interdit la vente de certains journaux, où l'on empêche la distribution de circulaires convoquant à des réunions, où l'on a travers même, peut-être, la distribution des bulletins de vote. Si l'on veut posser les ouvriers à économiser, qu'on les encourage à verser leurs économies—et la modicité de leurs salaires leur permet d'en réaliser—à la caisse d'épargne postale, mais je proteste contre l'aliénation de la liberté des ouvriers, dans les cités ouvrières."

—M. Siegfried a répondu qu'il ne fait pas seulement examiner la question au point de vue spécial des patrons qui ne cayent de garder les ouvriers autour des usines : il faut l'étudier à un point de vue plus large et plus général. Est-il utile, oui ou non, d'améliorer les logements des ouvriers? Oui, sans aucune contestation. Par quels moyens? Nous n'avons pas l'esprit d'initiative des Anglais. En Angleterre, cinq grandes sociétés anonymes louent des maisons, sortes de casernes, pour lesquelles elles ont déjà dépensé 12 millions. Mais à côté de ces cinq grandes sociétés, il y a 2,725 petites sociétés coopératives, comptant 685,000 membres, possédant un capital de 1,500 millions, qui vendent de petites maisons.

"Notre but—a dit M. Siegfried—doit être d'encourager, en France, la même initiative, en lui accordant des avantages particuliers. Nous avons donc prévu deux sortes de sociétés : celles qui louent, celles qui vendent. Quant aux ouvriers, qui ont la faculté, et rien que la faculté, de devenir propriétaires en faisant des économies, ils sont, dès la première année, logés saincment et confortablement, ce qui n'arriverait pas s'ils plaçaient leurs économies à la caisse d'épargne. Enfin, dernier argument : l'ouvrier n'est pas condamné à vivre dans la même maison. Il peut la louer, il peut même réaliser son engagement, et dans ce cas, on lui rembourse la prime d'amortissement qu'il payait en plus de la location."

—M. Lamendin répondu qu'au point de vue hygiénique, "il suffit d'obliger les propriétaires à construire des maisons plus salubres, mieux gérées." M. Delahaye, délégué des mécaniciens, a appuyé la proposition de M. Lamendin, mais elle ne rencontre pas l'assentiment de M. Rochet, contremaître tisseur de Lyon.

—M. Keffer, positiviste, ouvrier typographe, a développé une appréciation qui a vivement impressionné l'assemblée : "Les associations de maisons ouvrières, a-t-il dit—auront une influence sociale funeste. Nous dinons toujours : Plus de classes dans la société. Et vous êtes en train de faire une division précise, presque mathématique, entre deux éléments : la bourgeoisie et le prolétariat. Il ne faut pas que ces deux classes vivent en face l'une de l'autre—il ne faut point parquer, osera-je dire—les travailleurs dans un camp. Il faut que les deux classes s'unissent, se confondent. Si vous voulez faire des constructions ouvrières, qu'elles soient éparpillées dans les communes."

M. Keffer a ensuite parlé de la nécessité d'assurer la fixité du domicile, en sodant des appartements où pourront être logés les vieillards, et d'augmenter, pour les ouvriers, les facilités de propriétion. M. Denis Poulot, ancien maire du 11e arrondissement, a rappelé que la méfiance des ouvriers pour les cités ouvrières est assez justifiée, et qu'une de ces cités, érigée rue Rochechouart, en 1849, avait été très justement surnommée la "Sourisière."

—M. Jules Simon a résumé et élevé les débats : "Je ne conteste pas, a-t-il dit, en substance, l'objection si importante de M. Lamendin relative à la dépendance des ouvriers dans les cités entourant les usines, mais nous différons sur la conclusion.

"Il résulte que la forme qui consiste à faire construire par des industriels, n'est pas la meilleure forme, mais nous ne pensons pas, pour cela, que le gouvernement ait le droit d'interdire aux patrons de construire des maisons. Ce qu'il convient, c'est d'engager les conseillers des ouvriers—et M. Lamendin est, l'un des plus autorisés—à construire, eux-mêmes, leurs maisons, pour obvier aux inconvénients qui existent.

"Que les sociétés qui élèveront des maisons soient donc, de préférence, des sociétés coopératives d'ouvriers, et, comme le veut M. Dupeux, qu'on les favorise plus spécialement par tous les moyens. Ce qu'il faut, c'est, par la création de nombreuses habitations à bon marché, diminuer la mortalité considérable qui sévit dans les logements insalubres, et la douloureuse immoralité qui y règne."

—Le conseil supérieur du travail a ensuite adopté quinze articles d'une proposition de loi sur les habitations ouvrières.

Voici l'article 1er :

En vue de favoriser la construction de logements salubres et à bon marché, il pourra être institué, dans chaque département, un ou plusieurs comités des habitations ouvrières.

Ces comités ont pour mission d'obtenir la construction de maisons salubres et à bon marché destinées à être louées aux employés, artisans, ouvriers industriels et agricoles, ou à leur faire vendre, soit en comptant, soit par paiements fractionnés.

Ils pourront faire des enquêtes, prêter des conseils d'architecture, distribuer des prix d'entre et de propreté, accorder des encouragements pécuniaires, et, plus généralement, employer les moyens de nature à provoquer les initiatives en faveur de la construction ou de l'amélioration des maisons ouvrières.

Ces comités sont établis par décret du Président de la République, qui fixe le nombre de leurs membres dans la limite de six à dix-huit, nommés pour quatre ans. Ces autorités peuvent recevoir des dons, legs, subventions, etc.

L'article 6 dit :

Les avantages accordés par la présente loi ne s'appliquent :

1° Ou ce qui concerne les maisons individuelles destinées à être acquises par les ouvriers, employés et artisans qu'aux immeubles dont la valeur ne dépasse pas, terrain compris, la somme de 7,000 francs.

2° En ce qui concerne les maisons individuelles ou collectives destinées à être louées, qu'à celles dont le loyer annuel, maison ou logement, n'excède pas 500 francs.

Les caisses d'épargne sont autorisées à employer leur fortune personnelle en prêts hypothécaires ou en constructions de maisons ouvrières, ainsi qu'en actions et obligations locales de construction d'habitations à bon marché.

Les bureaux de bienfaisance, hospices et hôpitaux, peuvent, avec l'autorisation du préfet, employer une fraction de leur patrimoine, qui ne pourra excéder sixième, à la construction de maisons ouvrières dans les limites de leur circonscription charitable.

Ces maisons ouvrières sont affranchies de la contribution foncière, de la contribution des portes et fenêtres, et de la taxe des biens de mainmorte. Les droits de mutation, au moment où sera passé l'acte d'achat, seront réduits de moitié.

Enfin, il a été décidé, contrairement à M. Dupeux, qui demandait que le conseil supérieur du travail suffit, lui même, à cette besogne, qu'il serait constitué, auprès du ministre du commerce, un conseil supérieur des habitations ouvrières, auquel devront être soumises toutes les questions concernant les logements ouvriers.

Sur la demande d'un membre ouvrier, M. Deville, il a été convenu, afin de faire disparaître toute distinction de classe, que les mots : "habitations ouvrières" seraient remplacés par ceux de : "habitations à bon marché."

EAST LOUISIANA RAIL ROAD COMPANY.—La réunion mensuelle des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer de l'Est de la Louisiane, a eu lieu jeudi dernier, à Covington.

Ont été élus directeurs :

MM. JOHN POITEVENT, président,
J. A. FAVRE, vice-président,
ADOLPHE POITEVENT;

Secrétaire :

M. PHILIPPE ORR;

Trésorier :

M. E. MARTELLI.

Les actionnaires se sont déclarés entièrement satisfaits de l'état dans lequel M. S. R. POITEVENT, surintendant, a tenu le chemin.

LOUISIANE.

Le *Democrat*, New Roads, paroisse Pointe Coupée, du 9 juillet :

On nous écrit de New Texas :

Nos levées sont, à peu près, sauvées. Le fleuve a baissé de 6 à 7 pieds, et les eaux de l'intérieur d'environ deux pouces. Nos malheureux habitants ont semé du coton, du maïs, etc., et ils récoltent de l'eau. Dans notre voisinage, il n'y a aucun espoir de semer de maïs, même pas des patates douces, et, cependant, personne ne refuse de payer ses taxes; on compte se relever, plus tard. On espère, surtout, qu'on construira des levées, sur l'Atchafalaya.

Il y a, ici, beaucoup de maladies.

Les gardes sont doublées sur Pointe Manor. Tout le monde est dans la plus grande anxiété; mais on doit beaucoup de reconnaissance à ceux qui, à force de travail et d'énergie, ont maintenu intactes nos levées, qui sont notre orgueil.

Le *Review*, Morgan City, paroisse Ste-Marie, du 9 juillet :

Les eaux de la Rivière Rouge viennent s'écouler jusque dans la baie, devant Morgan City, et se gonflent considérablement le courant.

L'*Entreprise*, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 9 juillet :

La raffinerie que l'on construit, en ce moment, sur l'habitation Mochiban, sera considérable. La principale bâtisse mesure de 80 pieds sur 200 ; la chambre chaude, 50 sur 500 ; le hangar aux cannes, 75 sur 100, sans compter les hangars pour les chaudières. Voici le détail des machines : 1 moulin à 8 cylindres, outre celui qui existe déjà ; machine à vapeur Corliss ; train de vapeur consistant en 8 clarificateurs, 4 évaporateurs, un vacuum pan de 9 pieds, 6 centrifuges Weston, un accumeur, une porteuse, un centrifuge Taylor, des réservoirs, un brûleur de bagasse, 20 bouilloires tubulaires, des vacuum et des pompes.

M. Aug. Shangerup compte être prêt pour faire la roulaison de 1892.

M. A. S Auld va construire pour le Capt. Irwin A. Bell, un bâteau spécial, pour faire le commerce sur le Tèche. Le bâteau aura 22 pieds de large sur 90 de long. Le tout sera construit sur les bords de Tèche.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 9 juillet :

Il y a, sur le Lac Arthur, dix pompes à vapeur, six sur le Lacassine, deux sur la Grande Tortue, trois ou quatre sur le Mermentau, une demi-douzaine sur les bayous qui forment la rivière Mermentau, plusieurs dans la localité de St-Bonnet, qui vont chercher l'eau dans le marécage qui part du Bayou Chênes; une sur le Bayou Oak—en tout, trente-cinq pompes à vapeur, dans un rayon de quinze milles de Lac Arthur, et irrigant 10,000 acres de riz. Qu'on dise encore que cette région ne progresse pas.

Le Conseil municipal, dans sa dernière réunion, a voté la somme de $250 pour venir en aide à la construction de chemin de fer qui doit relier la paroisse Vermilion à la Nouvelle-Ibérie.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 13 juillet :

On a commencé à faire marcher les machines de la grande sucrerie Pollock, samedi dernier, dit le *Town Talk*, d'Alexandrie, paroisse Rapides. Tout était en bon ordre et le succès de l'essai a été complet; c'est la plus grande sucerie du Sud.

Les travaux réguliers commenceront pour peu de jours. L'établissement emploie 200 hommes. Alexandrie a dépensé $4,000 pour se préserver de l'invasion des eaux.

L'accroissement dans les ensemencements de la paroisse, cette année, a été de $150,000.

—On va ériger une grande scierie à Logansport, paroisse De Soto. La scierie pourra débiter immédiatement 65,000 pieds; plus tard, elle travaillera 120,000 pieds.

Nous lisons dans l'*Americus*, de Lee Charles :

Il y a, en Louisiane, un nombre indéfini d'acres couverts de palmiers nains, surtout dans les terrains bas. On n'en occupe rien fait, pour en débarrasser le sol.. Enfin on a trouvé le moyen d'en tirer parti. Deux Newyorkais semblent avoir résolu le problème. Ils ont fait leurs premières semaines en Floride. Ils emploient principalement les racines; ils dépouillent la plante de son écorce, la séchent, et par un procédé connu d'eux seuls, séparent la fibre des autres matières; puis ils en font des brosses. Comme la fibre est fine et dense, on s'en sert pour la peau, pour les habits et même pour le lavage des appartements.

C'est une industrie qui deviendra très lucrative.

La Chambre de Commerce et les citoyens de Lac Charles organisent, en ce moment, une société, par actions, en vue d'établir, dans cette localité, un moulin à riz. $15,000 ont déjà été souscrits. Le capital est de $50,000.

—Le jari de police de la paroisse Caddo a fixé le budget à 10 3/4 mills. Le total des ensemencements s'élève à $5,500,000.

—On se rappelle que le Conseil municipal de Shreveport a interdit à la compagnie électrique de poursuivre ses travaux dans les rues et fait arrêter le principal employé ainsi que les ouvriers qui étaient à l'ouvrage.

La compagnie a protesté; elle en a appelé devant la justice. Le Conseil de ville a alors plaidé l'exception; prétendant que la Cour n'avait pas le droit de s'enquérir des motifs qui pouvaient faire agir un Conseil. Le magistrat a déclaré l'exception nulle. Il a dit que tout conseiller municipal est l'agent d'une communauté, d'une corporation; or toute corporation peut être toujours tenue responsable des actes de ses agents.

La Compagnie réclame $35,000 de dommages-intérêts.

—Le jari de police de la paroisse Grant a demandé, par télégraphe, au gouverneur, l'envoi de mille rations pour les victimes de la dernière inondation. On va aussi s'occuper de réparer les ponts enlevés ou brisés par les eaux.

—Les ensemencements de la localité de Pleaquemine, paroisse Iberville, ont été augmentés, cette année, de $40,000.

—$500 ont été voté par le jari de police de la paroisse Lafourche, pour aider la paroisse St Jacques à payer les dépenses qu'elle a faites pour fermer la crevasse Poret. Si cette crevasse n'avait pas été close, une partie de la paroisse Lafourche aurait essuyé des pertes énormes.

—Le Bureau des levées du Bassin de l'Atchafalaya, a résolu de faire des réparations là où les eaux ont causé des dégâts sérieux, dans la paroisse West Baton Rouge. Il a aussi l'intention de rehausser les levées, là où il en est besoin.

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

DEUX FARCEURS.

On dit que les meilleures farces sont les plus courtes, ce qui ne veut pas dire que les plus courtes soient bonnes, exemple la farce des deux lonstics, qu'on va connaître, qui est très mauvaise, puisqu'elle les amène en police correctionnelle.

Il est vrai que s'ils eussent suivi paisiblement les gardiens de la paix, ils en auraient peut-être été quittes pour une admonestation et quelques heures de violon, mais ils ont gâté leur affaire par leur attitude envers des représentants de l'autorité—de sorte qu'à la prévention d'outrage aux agents, une brave femme, à qui ils ont fait la farce en question, a joint une plainte en outrage public à la pudeur.

Dire que le cœur y était pour quelque chose serait probablement injuste, mais, en pareil cas, les mains suffisent, ce genre de délit ne se commettant guère autrement.

Mentionnons, du reste, avant d'arriver à la jolie plaisanterie de Crevassier et Persillon, qu'ils n'en sont pas les inventeurs.

La victime est une paysanne et voici ce qu'elle raconte : J'étais venue apporter à Paris des petits fromages à la crème. Pour lors je crinis ma marchandise dans la rue, quand voilà ces deux hommes qui me disent : Combien les fromages? moi, je leur réponds que c'est 4 sous; bon, qu'ils disent, donnez-nous-en chacun un. Je pose mon panier à terre et j'y prends d'abord un fromage que je présente à ce monsieur-là (Crevassier.) Eh bien, que je lui dis, dans quoi donc que vous alles le mettre?—Dans le coin de mon mouchoir, qui me fait, sans crème.—Moi aussi, dit l'autre. Voyons ça, je dis : "C'est bien" et je mets le fromage dans le mouchoir de monsieur; je reprends un second fromage, je le mets également dans le mouchoir de l'autre et je me baisse pour remettre la soirée sur mon panier. Ah! monsieur, à ce moment-là, je sens quelque chose de froid et de mou, qu'on me colle sur le.....; c'était ce policeon là qui, pendant que j'étais courbée, m'avait plaqué son fromage (*rire dans l'assistance*). Je jette un cri, je me relève comme un ressort; l'autre vaurien, qui guettait ce moment, m'envoie son fromage dans la figure, et ils se sauvent tous les deux (*rires bruyants*). Je ne savais plus où j'en étais; j'avais du fromage plein les yeux, plein le nez, plein la bouche et j'entendais qu'on riait autour de moi, vu que le monde s'était amassé. Alors, j'ai crié : "Au secours! à la garde!" que, là-dessus, il est arrivé des sergents de ville qui ont arrêté ces deux mauvais sujets, qui se sauvaient, et on nous a conduits tous trois chez le commissaire de police.

Les deux prévenus partagent l'hilarité générale.

M. LE PRÉSIDENT.—Ah! vous trouvez cela risible.

CREVASSIER.—C'était pour rire que nous avons fait ça.

M. LE PRÉSIDENT.—C'était une bien jolie plaisanterie.

PERSILLON.—Venant de déjeuner et étant un peu rigolo...., alors..... c'est comme ça que ça nous est venu.

LA PLAISANTERIE.—Plein les yeux, que j'avais du fromage, que ça aurait pu me faire perdre la vue; qu'est-ce que je serais devenue, si j'avais perdu la vue!

Avouons, probablement, mais la question est vidée sur ce chef de prévention, et nous pensons avoir entendu à des agents de la force publique, qui ne pouvaient pas avoir de succès après les fromages.

C'est le seul chef, d'ailleurs, sur lequel il y ait eu condamnation : six jours de prison pour chacun de nos farceurs.

En revanche, ils ont eu un succès que n'aurait pas augmenté le baume exhilarant contenu dans l'eau présentée à Agar.

JULES MOINAUX.

A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE, DE PARIS.—UN RÉGIME ALIMENTAIRE POUR L'INDIVIDU SAIN ET LE DYSPEPTIQUE.—

Une substance, pour être nourrissante, doit—dit M. Germain Sée, qui entretient l'Académie de cette question—remplir une condition sine qua non, c'est-à-dire fournir, par rapport à son poids et son volume, la plus grande quantité de principe nutritif, qui est, comme on le sait, l'élément thermogène.

Une deuxième condition est de produire la satisfaction du goût et de la faim, sans provoquer, trop vite, le sentiment de satiété.

Outre les qualités nutritives et sensitionnelles, les aliments ne doivent présenter deux autres, qui sont d'ailleurs connexes : la digestibilité stomacale et l'absorption intestinale.

La digestibilité des aliments relève de la facilité de se mettre en contact avec le suc gastrique. C'est ce qui a lieu, en général, pour les aliments liquides, comme le lait et les œufs, coagulables en nous, ce pour les viandes ramollies, ou divisées, mais la digestibilité chimique ainsi comprise n'est pas absolue, car il est des aliments très compacts, très concentrés—les mets durcis, les gros morceaux de viande, le gros pain—qui peuvent être digérés finalement, mais dans l'estomac, du moins dans l'intestin. La durée du séjour dans l'estomac n'est pas non plus une cause définitive d'indigestibilité; l'intestin peut y suppléer.

L'assimilabilité ou l'utilisation des aliments dans l'intestin ne correspond, cependant pas, exactement à leur digestibilité gastrique. Les aliments les plus complètement assimilables et absorbables, sont, la viande, les œufs, le fromage, les hydrates de carbone, quand ils sont débarrassés de leurs enveloppes de cellulose.

Dans les végétaux, les parties qui profitent le moins, relativement, sont les albuminates, et surtout les composés amidés. Les albuminates végétaux sont moins absorbés que les albuminates animaux, mais les fécules le sont totalement, et les graisses en grande partie. Cette assimilation adéquite se fait dans l'intestin (et c'est là le point le plus important pour la digestion définitive, ou, plutôt, pour l'organisme), même quand l'estomac est supprimé chimiquement par la maladie.

Mais il est une condition indispensable pour obtenir cette force compensatrice : c'est le mode de préparation des aliments. On n'y arrive qu'à l'aide de viandes crues, de l'œuf, de lait, du tissu cellulaire bien sain, quelqueefois de la mie de pain blanc. La digestion intestinale ne se fait, dans les maladies de l'estomac, que quand les éléments sont à l'état de division. Une alimentation vulgaire amène la décéadence; l'amaigrissement a lieu alors par suite de digestion ou d'assimilation intestinale, et à l'inanition, si la maladie stomacale s'accompagne d'anorexie, comme dans le cancer gastrique.

Quand, enfin, l'intestin chimique rapidement le contenu, il n'y a plus ni digestion, ni absorption ; or, cette irritabilité intestinale tient ou à des aliments dits rafraîchissants, ou à des boissons dites tempérantes, ou à une lésion intestinale diarrhéique ou ulcéreuse. Dans ce cas, tout est à changer—le régime et les boissons—et l'intestin est à réparer préalablement.

À PROPOS DES LEVÉES ET DES "OUTLETS."—OPINION DE L'HON BOATNER, REPRÉSENTANT DE LA LOUISIANE AU CONGRÈS ET AUTEUR DU QUESTIONNAIRE ADRESSÉ A LA COMMISSION.

—On lit, dans l'*Intérim*, de la paroisse St Jacques :

"L'opinion de beaucoup de gens, d'après M. Boatner, est que les Jetées, en rétrécissant l'embouchure du fleuve, rendent moins facile l'écoulement des eaux dans le golfe, et que le système des levées n'a d'autre mérite que celui de hausser son niveau à l'époque des grandes eaux.

"Vu la diversité d'opinions qui existe sur ce sujet, M. Boatner croit qu'il serait bon qu'une étude sérieuse fût faite, afin que le congrès sache à quoi s'en tenir à ce sujet.

"M. Boatner est opposé aux Jetées et croit qu'elles sont la cause de la hausse du fleuve. Le chenal du Mississippi, depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'au passes, a une profondeur de 100 pieds et une largeur de 1,000 pieds ; aux Jetées, il n'y a que 30 pieds de profondeur, sur une largeur de 300 pieds.

"M. Boatner, bien qu'étant opposé au système des débouchés artificiels, croit, néanmoins, que les débouchés naturels devraient être ouverts, agrandis et creusés de façon à laisser écouler, rapidement, les eaux.

"Il faut espérer que le Congrès autorisera la Commission à faire le travail ; que celle-ci jettera un peu de jour sur la cause directe des inondations qui désolent la ruine dans la bonne Louisiane depuis plusieurs années, et qu'elle fournira, surtout, le moyen de l'en préserver à l'avenir."

On pose au jeune Gnoebinet la question suivante :

—Voyons, mon ami, deux sochers partent en même temps; le premier a cent mètres d'avance sur le second, mais le second fait dix mètres de plus que le premier à la minute; où se rencontreront-ils?

—Chez l'maestroquet, répond le gamin, sans sourciller.

Petit dictionnaire fantaisiste :

Femme.—Emporte-monnaie.

Echantillon gratuit de chocolat.—En adressant une carte postale à "MENIER", New-York, vous obtiendrez des échantillons de ces délicieux chocolat importé avec indications pour le préparer, etc.

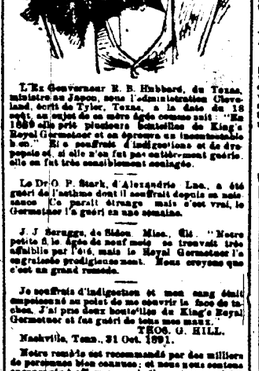

L'Ex Gouverneur R. B. Hubbard, du Texas, ministre au Japon, sous l'administration Cleveland, écrit de Tyler, Texas, à la date de 18 août, en anglais en même temps qu'il dit : "En 1889 elle prit plusieurs bouteilles de King's Royal Germetuer et en éprouva un incomparable bien. Elle a continué depuis et a dépensé et il elle n'en fut pas entièrement guérie, elle en fut très sensiblement soulagée."

Le Dr O. P. Stark, d'Alexandrie, La., a été guéri de l'asthme dont il souffrait depuis un mois. Ce parait étrange ; mais c'est vrai, le Germetuer l'a guéri en une semaine.

J. J. Scruggs, de Sidon, Miss., écrit : "Notre petite fille âgée de neuf mois se trouvait très affaiblie par l'âge, mais le Royal Germetuer l'a engraissée prodigieusement. Nous croyons que c'est un grand remède."

Je souffrais d'indigestion et mon sang était empoisonné au point de me couvrir la face de taches. J'ai pris deux bouteilles du King's Royal Germetuer et j'ai guéri de tous mes maux.

THOS. G. HILL.

Nashville, Tenn., 21 Oct. 1891.

Notre remède est recommandé par des milliers de personnes bien connues ; et nous nous sommes encouragés à nommer que le Germetuer guérira Rhumatisme, Rhumatisme, Névralgie, Indigestion, Affection des intestins et du foie, Maux de Gorge, Catarrhe, Asthme, Maladie de la Peau et des reins. Maladies cutanées telles que Scrofule, Eczema, etc., Paralysie, Epilepsie, Vertige, Somnolence et Débilité générale.

Le King's Royal Germetuer est en vente chez tous les marchands.

Prix : Un dollar la bouteille.

KING'S ROYAL GERMETUER CO., Atlanta, Ga.

P. E. DUCROS, Gérant. Téléphone 479

F. LAUDUMIEY,

No 175 RUE DU BAYOU,
Près Bienville.

Voitures, Tally-Hos, Surreys,
A toute heure du jour ou de la nuit.

Notre DÉPARTEMENT DE FUNÉRAILLES est des plus complets, et les ordres confiés à nos soins seront exécutés sous la surveillance immédiate de M. P. E. DUCROS.

21 fév—1an

TO-KALON! TO-KALON!

Ne buvez rien autre chose; mais buvez le par. C'est le fameux Tonic de

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
139 rue Royale, coin Toulouse.

6 jui—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, monnayer en fer, équilibrée pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont été rétablement un valeur et une parfaite remarquables.
Accords et réparations de pianos sont spéciaux.
20 mars—

MADAME BARRIÈRE,
SAGE-FEMME,
Préviant les dames de ma ci n'ai et le public en général qu'elle a transféré son logement de la rue S e Anne
Au No 917 de la rue Bourbon,
13 jui—2 sem—Pp

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS,
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
22 RUE VONDERVOULSAS

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement : $2 00 par an.
Propriétaire-Éditeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau : 106 rue de Vincennes, Nouvelle-Orléans, La.
2 nov—

La Salsepareille d'AYER

Est supérieure à toutes les autres préparations se disant dépuratifs du sang. La première de toutes, parce que le principal ingrédient employé à sa fabrication est l'extrait véritable de la racine de salsepareille de l'*Honduras*, la variété la plus riche en propriétés médicinales.

Guérit le Catarrhe

Aussi, parce que la Bardane Jaune est cultivée expressément pour la Compagnie et est toujours fraîche et de la meilleure qualité. Avec un soin égal et judicieux, chacun des autres ingrédients est choisi et combiné. Elle est

La Médecine Supérieure

parce qu'elle est toujours la même, en apparence, goût et effet. Elle est grandement concentrée, et de petites doses seulement sont nécessaires. Elle est, en conséquence, le dépuratif du sang le plus économique qui existe. Elle rend les aliments nutritifs, le travail agréable, le sommeil réparateur et la vie pleine de bien-être. Elle recherche toutes les impuretés dans le système et les expulse sans faire de mal par les voies naturelles. La Salsepareille d'AYER donne à la démarche l'élasticité, et aux vieillards et aux infirmes, la santé, les nouvelles forces et la vitalité.

Guérit LES SCROFULES

La Salsepareille d'AYER,

Préparée par le Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1 ; six fiacons, $5.

Elle en a guéri d'autres, elle vous guérira.

BAINS MORRIS.

Sous la direction de l'Association Sanitaire Assiniaïsée de la Nouvelle-Orléans.

Ordonnés.

Sur le fleuve à la tête de la rue Félicité—front l'île 255 pieds de long. Bâtisses séparées et terrains pour les deux sexes.

Entouré d'arbres donnant un bel ombrage. Deux grands réservoirs pour la natation et 75 chambres à bain et cabinets de toilette avec douches chaudes et froides et sulfureux bains.

Eau artésienne fournissant 1,000 gallons par minute. Le confort et le décorum sont maintenus par d'un surveillant dans chaque département.

Prix—10 cents pour Adultes—5 cents pour enfants au dessous de 12 ans—Gratuité pour les enfants au-dessous de 3 ans.

Costumes de bain vendus pour 5 cents. Ouvert tous les jours de 6 A. M. à 6 P. M.

Les chars de la rue Toulouse passent devant.

16 juillet—6 fois

Hôtel de l'Europe à Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a dépensé un million de dollars dans le but de satisfaction à ceux qui l'honorent de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table tout le confort moderne. Le prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert toute la saison.

16 mai—3m

Pavage Patenté de Schillinger.

Jean Cutrone, forman depuis longtemps pour l'une des plus grandes maisons pour le Pavage Schillinger de la Nouvelle-Orléans, vient de s'établir pour son propre compte. Les ouvrages qui lui seront confiés seront exécutés avec les soins spéciaux. Il garantit entière satisfaction à ceux qui lui accorderont faire. S'adresser 20 rue Toulouse.

9 jui—1m

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris,
Figaro,
Gil Blas,
Intransigeant,
Lanterne,
Petit Journal,
Petit Parisien,
Leurs supplents,
France Mode,
Mode Nationale,
P. Echo d'Mode
Bon Journal,
Cariculture,
Eclipse,
Jnal Amusant,
Jnl des Voyages
Monde Comique
J'ne p. rire,
Sémaine Rire,
Sémaine Théâtre.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDER LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Bogel Drug Co.,
LIMITED.
RUE DU CANAL, 111,
Chimistes-Pharmaciens,
—Importateurs et marchands de—
Drogues purs, Médicaments de choix, Produits chimiques de première qualité,
PARFUMERIES ET ARTICLES DE TOILETTES FINS.
☞ Prescriptions de médecins remplies avec les plus grands soins et la plus rare politesse exécutées à des prix modérés.
☞ Dépôt d'eaux minérales des sources Vichy, Sprems et Bartlette.
☞ Ordres de la campagne collectés.
BOGEL DRUG Co., Limited,
RUE DU CANAL, 111.
Laboratoire, rue des Carondelet, 67.
31déc—1an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.
133 RUE ROYALE - 133
Oeuvres et cuillères à pommes d'or et argent
Achat et échanges de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers consciencieux.
14 déc 91—1an

$8 -Aller et Retour- $8
Excursion à Galveston, aller et retour,
—Donnée par le—
Breaux Bridge La Literary and Gymnastic Club,
Pour le bénéfice de leur Librairie de 70 juillet au 23 juillet inclusivement.
Quitte la Nouvelle-Orléans par le Southern Pacific Railroad, au pied de la rue Esplanade, MERCREDI, 20 juillet 1892, à 2:45 A. M. Pour le retour, quittant Galveston, Samedi, 23 juillet 1892, à 7 heures A. M. Les billets sont en vente aux magasins de musique, de Grunewald et de Werlein.
10 jui—10 13 14 17 19

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partiront d'Algier à 8 A. M., et arriveront à 7.00 P. M. Billets, aller et retour, 50c., 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY
Surintendant.

J. S. LANDRY
Agent général pour le Fret et les Passagers

26 oct—sem et dim

$500 de Récompense!

Nous demeurons la susdite somme à quiconque ne prouvera pas que nos Pilules Végétales du Docteur Hoofland ne sont pas les plus parfaites de toutes les pilules purgatives connues. Elles ne contiennent ni calomel ni aucun autre ingrédient minéral. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles ont une action douce et agréable. Elles contiennent 50 pilules, 25 cents. Méfiez-vous des contrefaçons. Les véritables ne vendues chez H. TUMS, No 11 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 1er oct—1an 1892

C. LAZARD & Cie
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
24 e 90—1 an—4m mar ven

Vous ne pouvez porter votre LINGE LOURD bien longtemps encore.

—NOS—
VÊTEMENTS
—DE—
PRINTEMPS
SONT PRETS MAINTENANT.
Prix plus réduite que jamais, $8.00 le complet pour messieurs; $2.00 pour garçons.

1er déc 91 1 an—4m mer ven

TAPIS! TAPIS! TAPIS!
NATTES! NATTES! NATTES!
Stores! Stores!
Et Manifiques Papiers Peints pour Tapisserie,
CHEZ LEVY,
RUE DU CANAL.
Nous prenons plaisir à annoncer à nos amis et clients que nous sommes prêts maintenant à faire voir notre nouveau stock d'articles ci-dessus mentionnés, qui, en beauté et en variété, n'a jamais été égalé. Nos modèles de Tapis Moquette sont superbes, et surpassent tout ce qu'on a jusqu'à ce jour vu. Nous appelons